

écriture comptable association

Par adepape13, le 24/01/2015 à 16:21

Bonjour, notre association 1901 à but non lucratif dispose d'un budget issu de subventions de 13000 euros annuel (comptabilité simplifiée). Parmi nos actions, nous prêtons depuis peu à nos adhérents des fonds à taux zéro. Comment passer l'écriture de ces versements de prêt et de leurs remboursements. Merci de votre réponse.